

Les Ad'AP pour qui et pour quoi faire ?

L'essentiel, les obligations...



Qu'est qu'un Ad'AP ?



L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements.



L'Ad'Ap correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.



Ce dernier doit être déposé avant le **27 septembre 2015**.

Collectivité : AUSSAC - VADDAU (16560)

Participera à l'Atelier « Les Ad'AP » :

Nombre d'Elus présents :

Nombre d'Agents présents :

Ne Participera pas à l'Atelier « Les Ad'AP »

Merci de nous retourner le présent coupon-réponse avant le vendredi 17 avril (mail, voie postale ou fax)

Agence Technique de la Charente

325 route d'Agris - 16430 Champniers
Mail: contact@atd16.fr - Tel: 05 45 20 07 60
Fax : 05 45 37 30 59